

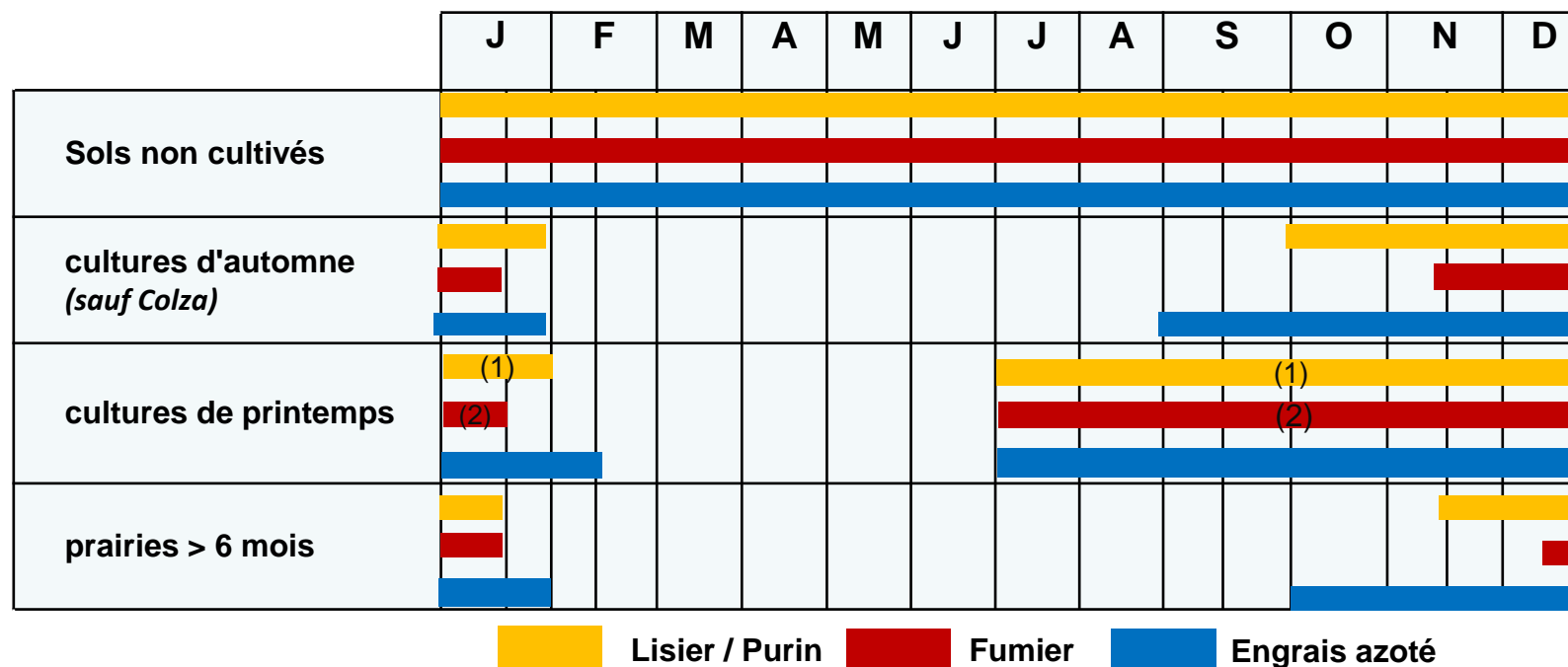
Réglementations élevage

Code de Bonnes Pratiques Agricoles



Périodes où l'épandage n'est pas conseillé* :

* interdites sur les territoires classés en zone vulnérable



(1) Possible de 15j avant implantation de dérobée ou CIPAN à 20 j avant récolte dérobée ou destruction CIPAN.

(2) Possible pour compost et fumier pailleux 1^{er} septembre au 15 novembre, interdit de 20 j avant récolte dérobée ou destruction CIPAN au 15 janvier
CIPAN = culture intermédiaire piège à nitrates